



## Spécial « Adjointes administratifs »

Novembre 2010

### **Des élues prêtes à vous défendre !**

Le 19 octobre dernier, les adjointes administratifs étaient appelés à renouveler leurs représentant(e)s à la CAP nationale et dans les CAP locales (il y en a une auprès de chaque Direction Régionale, une à l'Administration Centrale, une par Direction Inter-régionale des Routes, une par Service Navigation, une dans chaque DOM ou TOM et une pour l'administration centrale).

Au niveau national, il y avait 9 sièges à pourvoir. Avec 2 sièges, la CFDT maintient sa présence à la CAP et conforte sa représentativité avec une progression en voix de 0,4 points. La composition de la CAP nationale est la suivante: 2 CFDT, 3 FO, 4 CGT.

### **La prochaine CAP aura lieu les 1er et 2 décembre 2010**

*A l'ordre du jour : promotions à Adjointes, à AAP2 et AAP1, mutations, intégrations...*

*Cette CAP se déroulera à partir des propositions de promotions établies au cours du 1er semestre 2010 en CAP locale.*

*Ce n'est qu'à partir de l'année prochaine que la CAP régionale entre en vigueur.*

### **Les représentantes CFDT sont :**

**Élisabeth LEOUSSOFF** (titulaire) - DDPP 63

[elisabeth.leoussoff@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:elisabeth.leoussoff@puy-de-dome.gouv.fr)

**Isabelle HARTMAYER** (titulaire) - DDT 26

[isabelle.hartmayer@drome.gouv.fr](mailto:isabelle.hartmayer@drome.gouv.fr)

**Maryline GROSROYAT** (suppléante) - ITT 77

[maryline.grosroyat@direccte.gouv.fr](mailto:maryline.grosroyat@direccte.gouv.fr)

**Gwenaëlle L'HUILLIERE** (suppléante) - DIR Est

[Gwenaelle.Lhuilliere@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Gwenaelle.Lhuilliere@developpement-durable.gouv.fr)

Inscrits	votants	exprimés	CFDT	CGT	FO	UNSA/CFTC	FSU
11597	7831	7677	1513	3128	2240	435	361
		66,2 %	19,71 %	40,75 %	29,18 %	5,67 %	4,7 %
			+ 0,38 %	+ 2,9 %	- 0,77 %	- 2,24 %	- 0,27 %

### **Primes : enfin un débloqué du plafond !**

Comme la CFDT l'indiquait dans le troisième « Spécial adjointes administratifs » de juin consacré au régime indemnitaire 2010, Une augmentation générale de 450 € hors achèvement du plan de rattrapage de la NBI « géographique » a été obtenue en 2010.

Néanmoins nous signalons la nécessité que le plafond de l'Indemnité d'Administration et de Technicité par grade (adjoint 1ère ou 2ème classe, AAP-2, AAP-1) soit relevé afin qu'aucun

adjoint ne soit exclu du bénéfice de cette revalorisation. C'était une demande de toutes les organisations syndicales (la CFDT l'a notamment réclamé lors des discussions sur les mesures catégorielles et rappelé au CTP Ministériel de juin) et la DRH avait dès le début de l'année préparé son dossier à ce sujet et l'avait transmis à la Fonction publique.

Dans l'attente de la modification des textes réglementaires, à la quelle la DGAFP a donné son accord par lettre du 26 octobre, la DRH vient de s'engager par écrit à verser la totalité de l'augmentation au titre de 2010 (en principe sur la paye de décembre).

Les plafonds d'IAT indiqués en annexe de la circulaire du 15 juillet 2010 sont modifiés comme suit :

AAP1 : régions 1 = 5090,40 €  
régions 2 = 4848 €

Adjoints 1<sup>ère</sup> classe : régions 1 = 4897,20 €  
régions 2 = 4664 €

AAP 2 : régions 1 = 5040 €  
régions 2 = 4800 €

Adjoints 2<sup>ème</sup> classe : régions 1 = 4552,80 €  
régions 2 = 4336 €

Régions 1 : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile de France, Picardie, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie, Basse-Normandie

Régions 2 : Aquitaine Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Outre-Mer

## **Les compte-rendus CFDT**

Ils sont disponibles sur : intranet <http://cfdt-ufe.syndicat.i2>,  
internet <http://www.cfdt-ufeem.org>

ou auprès du responsable local de la CFDT.

Vous y trouverez, outre les résultats de la CAP, des commentaires, les dernières infos sur la gestion des adjoints, le rappel des critères statutaires, etc...

**Sur le site, aussi, les guides CFDT : adjoints administratifs, action sociale, etc...**

### **Commentaire CFDT**

*L'augmentation du régime indemnitaire des adjoints administratifs ira en 2010 de 463 à 653 € selon la région, ce qui permettra à tous les adjoints ex-Équipement affectés en services déconcentrés d'avoir un régime indemnitaire unique (enfin !)... à la modulation individuelle près !*

*Il s'agit là de la première étape du rapprochement avec le régime indemnitaire des adjoints du MAAP, qui est revendiqué par la CFDT depuis des années, avant même le rapprochement des services, et qui devrait être étaler sur 3 ans.*

*La CFDT demande qu'il soit accéléré.*



... / ...

## Les enjeux de la promotion

Vous êtes Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (échelle 5) à l'échelon et l'indice du tableau ci-dessous	Si vous êtes promu(e) Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (échelle 6) vous serez reclassé(e) suivant la flèche et en conservant l'ancienneté indiquée
--	--

échelon	Indice Majoré	Durée (ans)		échelon	Indice Majoré	Durée (ans)	Ancienneté conservée
				7	416	-	
11	392	-	→	6	394	4	A.Acquise
10	379	4	→	6	394	4	sans ancienneté
9	362	4	→	5	377	3	A.Acquise
8	350	4	→	4	360	3	A.Acquise
7	338	4	→	3	347	3	A.Acquise
6	328	3	→	2	336	2	A.Acquise
5	318	3	→	1	325	2	
4	308	3					
3	298	2					
2	295	2					
1	292	1					

Vous êtes Adjoint Administratif 1ère classe (échelle 4) à l'échelon et indice (voir tableau ci-dessous)	Si vous êtes promu(e) Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (échelle 5) vous serez reclassé(e) suivant la flèche et en conservant l'ancienneté indiquée
---	--

échelon	Indice Majoré	Durée (ans)		échelon	Indice Majoré	Durée (ans)	Ancienneté conservée
				11	392	4	
11	369	-	→	10	379	4	A.Acquise
10	356	4	→	9	362	4	A.Acquise
9	345	4	→	8	350	4	A.Acquise
8	335	4	→	7	338	3	A.Acquise
7	325	4	→	6	328	3	A.Acquise
6	316	3	→	5	318	3	A.Acquise
5	308	3	→	4	308	3	
4	300	3		3	298	2	
3	295	2		2	294	2	
2	292	2		1	292	1	
1	291	1					

Pour plus de renseignements adressez-vous à vos élus locaux ou à défaut au responsable local CFDT. Vous pouvez également prendre contact directement avec l'USEE-CFDT : [cfdt.syndicat@i-carre.net](mailto:cfdt.syndicat@i-carre.net)